

N°16-02-10

L'an deux mil seize, le jeudi 25 février à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (*reçoit pouvoir de S. LEFEBVRE*), Président, suite à la convocation en date du 16 février 2016.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. (*reçoit pouvoir de S. GUILLEMANT*) ; PIRET R. ; POULAIN P. (*reçoit pouvoir de E. RITAINE*) ; DE JONGHE N. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; CRETON S. ; GARENAUX M. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. (*reçoit pouvoir de D. DOURIEZ*) ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; TELLIER C. ; EVRARD D. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames RITAINE E. (*donne pouvoir à P. POULAIN*) ; DOURIEZ D. (*donne pouvoir à F. SAGNIER*)

Messieurs GUILLEMANT S. (*donne pouvoir à H. CARVALHO*) ; DENUNCQ R. ; LEFEBVRE S. (*donne pouvoir C. LEROY*)

Absents :

Messieurs VASSEUR C. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; FOURRIER B. ; DEVIGNE G. ; HOCHART J.L.

Monsieur Régis LANCE est élu secrétaire.

OBJET : FINANCES – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Rapporteur : Jacques BACQUET

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire. Il permet d'informer sur la situation économique et financière de la collectivité et de discuter des choix budgétaires avant le vote du budget.

Jusqu'à présent la loi prévoyait qu'une note explicative de synthèse devait être adressée aux conseillers au moins 5 jours avant la séance. La loi NOTRe prévoit que le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les engagements budgétaires, les engagements pluriannuels, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

En termes de contenu, il vise à permettre au conseil communautaire de débattre sur les orientations générales du budget primitif.

Dans le cadre de la loi NOTRe et après un important travail prospectif, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres s'est prononcée majoritairement en faveur du maintien de son périmètre, ce qui lui permettra de continuer d'assurer une gouvernance au plus proche de ses habitants et de développer son projet de territoire.

Les résultats de la simulation prospective laissent entrevoir une diminution de la CAF brute (recettes réelles de fonctionnement – charges réelles de fonctionnement) à partir de 2017. Cette contraction de l'épargne est liée aux charges financières qui seront supportées par la Communauté de Communes liées en particulier au projet de piscine.

Les prochaines années seront consacrées au développement de marges de manœuvres, de manière à sécuriser les grands équilibres financiers de la Communauté de Communes.

Après l'examen du rapport d'orientations budgétaires, le conseil communautaire prend acte du document et valide les grands principes suivants dans la perspective de la mise en œuvre du budget :

✓ Pas d'augmentation des taux "ménage" (TH à 11,36 %, TFB à 0,00 %, TFNB à 1,93 %) et "économique" (CFE à 24,43 %)

✓ Recherche d'un équilibre en matière de gestion des déchets ménagers avec un travail d'optimisation sur les coûts et une augmentation de la TEOM de 1 %

✓ Recherche d'économies et de ressources nouvelles (mutualisation et rationalisation)

✓ Réduction de la DSC 2016 (90.000 € en 2016 au lieu de 180.000 € en 2015)

✓ Diminution des subventions et participations versées au titre du chapitre 65, de l'ordre de 40.000 €

✓ FPIC : montant de reversement garanti pour les communes (identique à 2015), transfert du surplus vers la CCPL.

Ces dispositions permettront d'assumer les investissements de notre projet de territoire et en particulier le projet de centre aquatique.

Pour extrait conforme.

Le Président,

